



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 27 mars 2026

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier ministre.

La crise de confiance engendrée par l'affaire Caritas a eu des répercussions bien au-delà de l'organisation concernée. Dans les mois ayant suivi la révélation des détournements de fonds au sein de Caritas Accueil et Solidarité asbl et de la Fondation Caritas, plusieurs acteurs du secteur social et caritatif luxembourgeois ont constaté une érosion significative de leurs recettes issues des dons privés — illustrant à quel point la confiance du public constitue un pilier fondamental du financement associatif.

Dans un secteur où l'État et la société civile collaborent étroitement, notamment à travers le mécanisme des conventions, cette fragilisation soulève des questions légitimes quant à la pérennité des services offerts aux citoyens les plus vulnérables, et ce d'autant plus qu'il convient aujourd'hui de s'interroger sur la mesure dans laquelle cette confiance a pu, ou non, être restaurée.

C'est dans ce contexte que je me permets de poser les questions suivantes à Monsieur le ministre:

1. Quels retours le gouvernement reçoit-il actuellement de la part des organisations sociales et caritatives concernant l'évolution de leurs recettes issues des dons ? Le comportement des donateurs s'est-il stabilisé à un niveau comparable à celui observé avant l'affaire Caritas, ou ces organisations continuent-elles d'enregistrer un déficit de recettes privées ?
2. Dans l'hypothèse où des pertes persistent, le gouvernement dispose-t-il d'une estimation chiffrée de leur ampleur, que ce soit au niveau global du secteur ou par organisation ?
3. Quel impact ces difficultés financières ont-elles sur les conventions liant ces organisations à l'État ? Des organisations ont-elles sollicité l'État en vue de conventionner — et donc de financer par voie publique — des activités qui étaient jusqu'alors couvertes par des recettes privées ? Si oui, combien d'organisations ont formulé de telles demandes, quels projets sont concernés, et quelles dépenses publiques supplémentaires cela a-t-il engendré ou pourrait-il engendrer ?
4. S'agissant plus particulièrement des projets conventionnés relevant de l'ancienne Caritas Accueil et Solidarité asbl et de la Fondation Caritas, repris depuis lors par Hëllef um terrain (HUT), quelle est aujourd'hui la stabilité de leur financement ? Sachant que Caritas bénéficiait historiquement d'un volume important de dons privés, a-t-il été nécessaire de conventionner a posteriori certains projets afin d'en garantir la continuité ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Mars Di Bartolomeo
Député